

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom : GEMINI GEO  
Code du produit : 6543

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Insecticide

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FMC CHEMICAL Sprl  
Boulevard de la Plaine, 9/3  
1050 BRUXELLES - BELGIQUE  
T 00 32 2 6459584 - F 00 32 2 6459655  
[msdsinfo@fmc.com](mailto:msdsinfo@fmc.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 00 32 14 58 45 45 (tout pays)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	ORFILA	<a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>	+33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 H318  
Aquatic Acute 1 H400  
Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R41  
N; R50/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

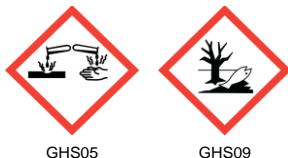
##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque des lésions oculaires graves. N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

# GEMINI GEO

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P501 : Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/nationale

Phrases EUH

: EUH208 - Contient Zéta-cyperméthrine(52315-07-8). Peut produire une réaction allergique  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun, à notre connaissance.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Description : Pesticide pyréthroïde à base de zéta-cyperméthrine

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Lactate de 2-éthylhexyle	(N° CAS) 186817-80-1 (N° CE) 228-503-2	< 10	Xi; R36/38
Zéta-cyperméthrine	(N° CAS) 52315-07-8 (N° CE) 257-842-9	< 1	T; R25 Xn; R20 Xn; R48/22 R43 N; R50/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Lactate de 2-éthylhexyle	(N° CAS) 186817-80-1 (N° CE) 228-503-2	< 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Zéta-cyperméthrine	(N° CAS) 52315-07-8 (N° CE) 257-842-9	< 1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Amener le sujet à l'air frais. En cas de malaise : Appeler un médecin.  
Premiers soins après contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.  
Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats.  
Premiers soins après ingestion : Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire au sujet inconscient. Consulter un médecin/service médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Symptômes observés chez les animaux de laboratoire : Excitation motrice. Troubles de la locomotion. Tremblements. Convulsions. Difficultés respiratoires. Posture recroquevillée. Hyperalgésie. Pilo-érection. Larmes colorées. Salivation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et en fonction des réactions du patient.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Poudre.  
Agents d'extinction non appropriés : Eau (le produit est dangereux pour l'environnement - ne pas diluer).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Lors de la combustion : Dégagement possible de vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas respirer les fumées. Isoler la zone d'incendie. Evacuer le personnel. Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement).

# GEMINI GEO

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Endiguer et contenir l'épandage (produit dangereux pour l'environnement).

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

Procédés de nettoyage : Laver abondamment avec de l'eau additionnée d'un détergent.

Autres informations : Eliminer les matières imprégnées dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter tout contact direct avec le produit.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Prendre systématiquement une douche après le travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Protéger de l'humidité. Tenir à l'écart de sources d'ignition. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Matières incompatibles : Oxydants puissants.

Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Douches de sécurité.

Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc nitrile. Gants de protection en néoprène.

Protection oculaire : Lunettes.

Protection de la peau et du corps : Manipulation du produit en grande quantité : Combinaison imperméable (Hypalon, Tyvek Saranex, PVC...).

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante : Appareil de protection respiratoire filtrant à cartouche spécifique pour pesticides.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Granules.

Couleur : Beige.

Odeur : faible.

Seuil olfactif : Non applicable

pH : Non déterminé

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Non applicable

Point de fusion : Non applicable

# GEMINI GEO

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: > 400 °C
Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Non applicable
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Densité	: 0,9924 - 1,0388 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: Une dispersion se forme
Log Pow	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune, à notre connaissance.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Cyanure d'hydrogène. Acide chlorhydrique. Chlore. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

GEMINI GEO	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,54 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Non irritant par application cutanée chez le lapin
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Non sensibilisant cutané chez le cobaye
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Zéta-cyperméthrine : Aucun effet mutagène reporté
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Cyperméthrine : Non potentiellement cancérogène

# GEMINI GEO

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Zéta-cyperméthrine :NOAEL (effet sur la reproduction) : 22 mg/kg/j
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Cyperméthrine : Rapidement métabolisé
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### Zéta-cyperméthrine (52315-07-8)

CL50 poisson	< 0,002 mg/l
--------------	--------------

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Zéta-cyperméthrine (52315-07-8)

Persistance et dégradabilité	Temps de demi-vie (dans le sol) : 6-24 d. (Données obtenues par analogie avec : Cyperméthrine cis/trans +/-40/60). DT50 eau/sédiment : 1.5-2.5 d.
------------------------------	---

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### GEMINI GEO

Log Pow	Non applicable
---------	----------------

##### Zéta-cyperméthrine (52315-07-8)

BCF	443 (Données obtenues par analogie avec :Cyperméthrine cis/trans +/-40/60)
-----	--

Log Pow	5 - 6 (pH = 2; 24 °C)
---------	-----------------------

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### GEMINI GEO

Ecologie - sol	Le produit n'est pas mobile dans les sols.
----------------	--

##### Zéta-cyperméthrine (52315-07-8)

Ecologie - sol	Produit s'adsorbant dans les sols. Données obtenues par analogie avec : cyperméthrine cis/trans +/- 40/60.
----------------	--

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

##### Composant

Zéta-cyperméthrine (52315-07-8)	Non susceptible d'être PBT ou vPvB, puisque BCF < 2000
---------------------------------	--

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Incinérer en installation autorisée.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° UN (ADR) : 3077

N° UN (IATA) : 3077

N° UN (IMDG) : 3077

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

# GEMINI GEO

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Description document de transport : UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Zéta-cyperméthrine(52315-07-8)), 9, III, (E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 9  
Code de classification (ONU) : M7  
Classe (IATA) : 9  
Classe (IMDG) : 9  
Étiquettes de danger (ONU) : 9



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui  
Polluant marin : Oui



Autres informations : Dangereux pour l'environnement.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 90  
Code de classification (ONU) : M7  
Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 274, 335, 601  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Code de restriction concernant les tunnels : E  
Quantités limitées (ADR) : 5kg  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Code EAC : 2Z

#### 14.6.2. Transport maritime

N° GSMU : 171

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH  
Ne contient pas de substance candidate REACH

Seveso Information :

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# GEMINI GEO

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique selon l'article 14 du Règlement (CE) n°1907/2006 n'est pas requise, car l'article 15 de ce même règlement s'applique

### SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page).

Autres informations : Gemini et FMC sont des marques déposées de FMC Corporation.

Texte complet des phrases R, H et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20	Nocif par inhalation
R25	Toxique en cas d'ingestion
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
T	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.